

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni le Jeudi 7 mai 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 25

Nombre d'administrateurs représentés : 2

Administrateurs présents :

Guillaume	BEDHET
Sandrine	BERTHET
Lucie	BLANC
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Irène	CHAPUY
Odile	COUBAT
Carole	FONTAINE
François	GAUDIN
Gérard	GIULIANI
Patrick	LATOUR
Evelyne	MARECHAL
Elodie	MOREL
Monique	NAGORNY
Marie-Pierre	OUVRIER
Sandrine	POIGNET
Patrick	POUPELLOZ
Claudine	RODRIGUES
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
André	VAIRETTO
Virginie	VERNAZ
Eliette	VIARD GAUDIN
Pascale	VOUTIER REPELLIN

Administrateurs représentés :

Christian EXCOFFON	Ayant donné pouvoir à Maguy RUFFIER
Caroline MONGELLAZ	Ayant donné pouvoir à Marie-Pierre OUVRIER

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Finances – Autorisation de souscription de prêts

Rapporteur : M. le Président

Vu la délibération n°02 du 16 décembre 2025 et la délibération n°02 du 5 mars 2026 approuvant l'achat en VEFA de locaux pour le secteur de la Petite enfance,

Considérant le projet d'un montant prévisionnel de 2 886 000 € TTC,

	HT	TTC
Travaux en VEFA	1 692 000 €	2 030 400 €
Aménagement intérieur	713 000 €	855 600 €
TOTAL	2 405 000 €	2 886 000 €

Considérant que le montant de subventions attendus est de 906 500 €,

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) propose l'octroi d'un prêt d'un montant de 300 000 €, à taux zéro, sur une durée de 15 ans,

Considérant la nécessité de recourir à un financement bancaire pour assurer la réalisation de cette opération,

Il est proposé de recourir à l'emprunt pour un montant total de 2 886 000 €, selon les modalités suivantes :

- Un prêt relais d'un montant de 1 380 000 €, destiné à couvrir l'attente de perception des subventions et du FCTVA, pour une durée maximale de 2 ans ;
- Un emprunt à long terme d'un montant de 1 206 000 €, sur une durée de 25 ans, qui sera mobilisé à l'issue de la première phase des travaux (VEFA) ou au démarrage de la seconde phase relative à l'aménagement intérieur ;
- Un prêt à taux zéro de 300 000 € auprès de la CAF d'une durée de 15 ans.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve la souscription d'un prêt relais d'un montant de 1 380 000 € pour une durée maximale de 2 ans ;**
- **approuve la souscription d'un prêt de 1 206 000 € sur une durée de 25 ans ;**
- **approuve l'emprunt de 300 000 € à taux zéro auprès de la CAF d'une durée de 15 ans ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à consulter les établissements bancaires, à sélectionner les offres les plus avantageuses et à signer tout document nécessaire à la mise en place de ces emprunts ;**
- **prévoit l'inscription budgétaire correspondante.**

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET

